



Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 21 mai 2024 à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 19 h 01.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Lavallée, messieurs Benoit Desrochers, François-Henri Lafarge, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Le siège numéro 6 est vacant.

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.

2024-05-087



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

- 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.2 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
- 4.3 ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT 501-2024 - 2 CIRCULATIONS SUR LE RÉSEAU ROUTIER
- 4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT 548-2024 ÉTABLISSANT LES DISTRICTS ÉLECTORAUX
- 4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT 387-2024 - 1 VENTE-DE-GARAGE
- 4.6 AVIS DE MOTION: PROJET DE RÈGLEMENT 404-2024 - 1 RACCORDEMENT À L'AQUEDUC
- 4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT 549-2024 EMPRUNT ET DÉPENSE POUR UN RÉSERVOIR D'EAU POUR LA MAISON DES AÎNÉS
- 4.8 DROIT DE PRÉEMPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX RÈGLEMENTS

5. TRÉSORERIE

- 5.1 POINT INFORMATION : AVIS DE RAPPEL SUR LES COMPTES DE TAXES
- 5.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 16 MAI 2024
- 5.3 AUTORISATION ET MANDAT D'ACHAT : RÉSERVOIR GADOURY
- 5.4 AUTORISATION DE DÉPENSE : ME CHANELLE LAMY, AVOCATE

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 DÉMISSIONS DE L'EMPLOYÉ 01-0028

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS
- 8.2 PIIA : 31 RUE SAINT-THOMAS
- 8.3 PIIA : 50 RUE MERCIER
- 8.4 PIIA : 91 RUE PELLAND
- 8.5 PIIA : 2471 RUE PRINCIPALE
- 8.6 FRAIS DE PARC POUR LOTISSEMENT
- 8.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FOND RÉGION ET RURALITÉ — PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES
- 8.8 APPEL DE CANDIDATURES POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINTE-ÉLISABETH
- 8.9 APPEL DE CANDIDATURES POUR LE COMITÉ IMAGE ET REVITALISATION
- 8.10 APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS

9. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

- 9.1 INFORMATIONS
- 9.2 AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES
- 9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PRIMA — CENTRE COMMUNAUTAIRE GERVAISE-BÉLANGER SP.
- 9.4 AMENDEMENT RÉSOLUTION 2024-02-026 CONTRIBUTION À PIERRE-DE-LESTAGE

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 OCTROI DU CONTRAT POUR LE VOLET ÉLECTRIQUE DE LA STATION DE POMPAGE

11. TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 OCTROI : CONTRAT DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR LE RANG DE LA RIVIÈRE NORD
- 11.2 AUTORISATION D'ACHAT : MATÉRIEL DE REMBLAIS DIVERS
- 11.3 AUTORISATION D'ACHAT : STRUCTURE COUVERTE
- 11.4 AMENDEMENT RÉSOLUTION 2024-05-58 SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE RANG DE LA RIVIÈRE NORD

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 REPRÉSENTANT À L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus en date du 15 mai 2024 est déposé.

4. GREFFE

4.1 Adoption des procès-verbaux

2024-05-088

Les élus ayant pu consulter les documents au préalable, il est proposé par madame Diane Lavallée et appuyé par monsieur François-Henri Lafarge d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 18 mars et du 15 avril 2024 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

4.2 Acceptation du règlement de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois

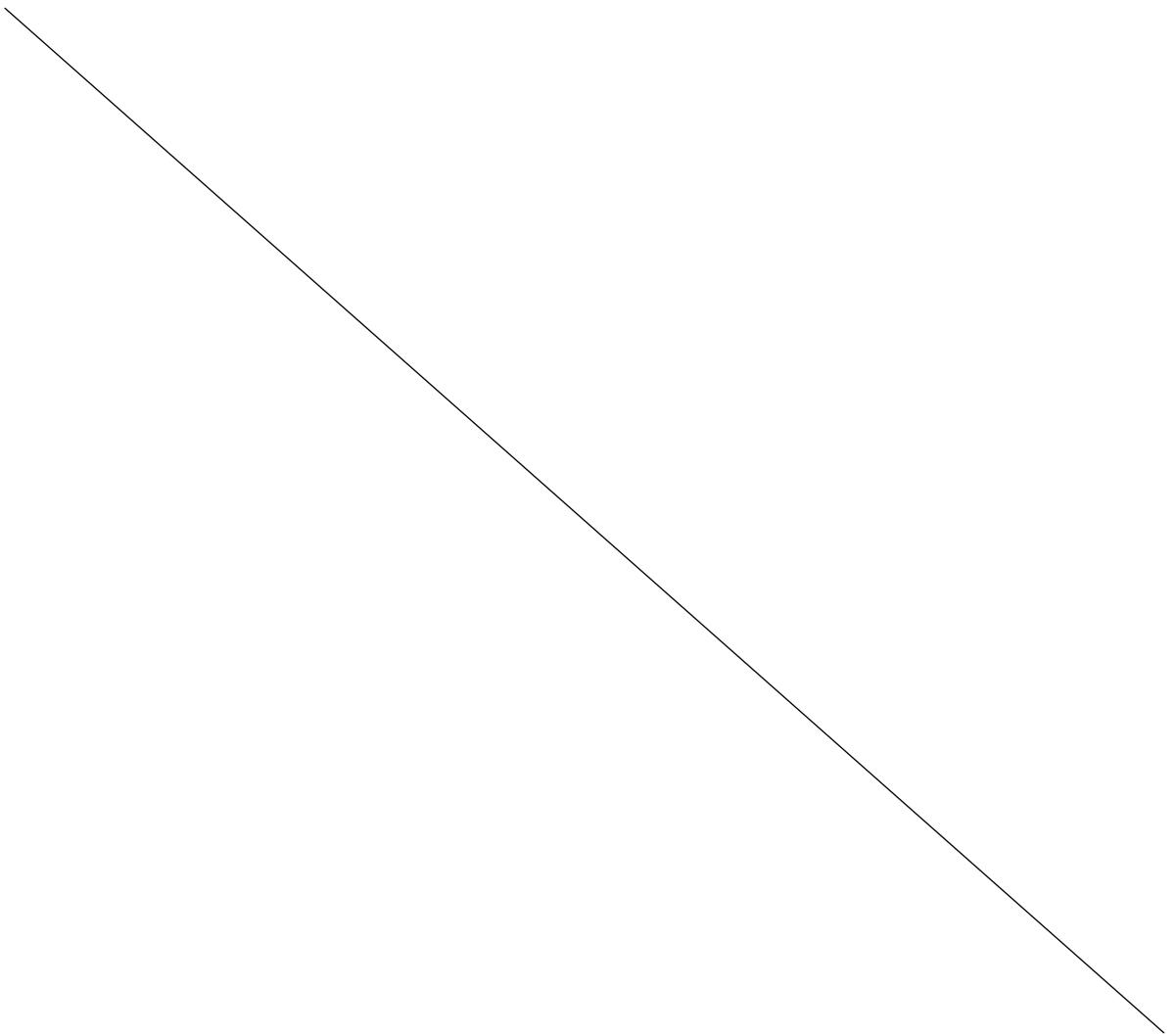
2024-05-089

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-De-Valois a adopté le règlement pour interdire la circulation des camions et véhicules-outils par son règlement 497-2024.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité approuve cette démarche pour les motifs énoncés dans ce règlement.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de communiquer à la Municipalité de St-Félix-de-Valois et au ministère des Transports de la mobilité durable, l'approbation du règlement 497-2024 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*





2024-05-090

4

4.3 Adoption : Projet de règlement 501-2024 - 2 Circulations sur le réseau routier

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec ainsi que code de la sécurité routière accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements en matière de circulation des véhicules routiers sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la Municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels ;

CONSIDÉRANT QU' la municipalité de Sainte-Élisabeth veut actualiser son règlement sur la circulation et le stationnement;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés le 15 avril 2024 ;

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perreault d'adopter le règlement 501-2024 - 2 Circulations sur le réseau routier.

Ce projet de règlement a pour objectif d'ajouter l'interdiction à la circulation de camions et de véhicules-outils sur l'ensemble des routes municipales. Des exceptions sont prévues pour les livraisons, le transport intermunicipal et toutes les rues et les rangs incluant des exceptions autorisant le transport sans limitation dans un rayon de 7 km (vol d'oiseau) à partir du point de départ des véhicules.

Il n'y a pas eu de modification depuis le dépôt du projet.

Il y a intervention des élus sur le sujet.

Le maire demande le vote.

Adopté à la majorité.

4.4 Avis de motion et dépôt : Projet de règlement 548-2024 établissant les districts électoraux

2024-05-091

CONSIDÉRANT QU' en vertu du chapitre III de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité doit, dans l'année précédant une élection régulière, procéder à l'adoption d'un règlement aux fins de diviser son territoire en districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le nombre de districts électoraux pour la municipalité doit être d'au moins 6 et d'au plus 12;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire maintenir la présence de 6 conseillers municipaux et donc la présence de 6 districts;

CONSIDÉRANT QUE le découpage des districts est encadré par la Loi et doit être réalisé en considérant des éléments



physiques tangibles, tels les chemins de fer, les cours d'eau, les lignes électriques hautes tensions, etc.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire considérer les différents services municipaux offerts aux différents propriétaires et résidents, notamment la présence d'égouts ou d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services d'une firme externe spécialisée dans le découpage électoral pour l'élaboration du découpage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth s'est assujettie aux élections par districts électoraux par son règlement 541-2023;

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter en première lecture le règlement 548-2024. Ce présent règlement vise à définir les 6 districts électoraux en vigueur pour l'élection générale de 2025 ainsi que les années subséquentes.

Un avis public et un registre des personnes habiles à voter sera ouvert pendant une période de 15 jours afin d'enregistrer toute opposition au présent projet.

Il y a intervention des élus sur le sujet.

Le maire demande le vote.

Adopté à la majorité.

Mme Diane Lavallée et monsieur François-Henri Lafarge demandent que leur dissension soit notée au procès-verbal.

4.5 Avis de motion et dépôt : Projet de règlement 387-2024 - 1 Vente-de-garage

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth a toujours le souci du bien-être des citoyens de la municipalité de Sainte-Élisabeth;

CONSIDÉRANT que pour garder notre environnement sain et propre, il est nécessaire de réglementer certaines activités;

CONSIDÉRANT que la vente de garage peut en certains cas constituer un danger pour la circulation et une atteinte à l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du règlement 387-1998 est désirée;

Il est donné avis et déposé par Monsieur François-Henri Lafarge le projet de règlement 387-2024-1 ayant pour objectif de permettre la réalisation de vente de garage lors des longues fins de semaine de la fête des Patriotes ainsi que la fête du Travail, tout en maintenant les autres conditions en dehors de ces périodes. Le présent règlement abroge le règlement 387-98.



4.6 Avis de motion: Projet de règlement 404-2024-1 raccordement à l'aqueduc

Il est donné avis par Monsieur Benoit Desrochers que lors d'une prochaine séance, le projet de règlement 404-2024-1 sera déposée pour consultation.

Ce projet de règlement a pour objectif d'actualiser les normes de raccordements à l'aqueduc, considérant que seulement les raccordements de $\frac{3}{4}$ de pouces sont actuellement prescrits.

4.7 Avis de motion et dépôt : Projet de règlement 549-2024 Emprunt et dépense de 600 000\$ pour un réservoir d'eau pour la maison des aînés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à répondre aux besoins en eau de la Maison des aînés située au 2410 rue principale ;

CONSIDÉRANT QUE cette Maison des aînés aura un nombre élevé d'appareils connectés à l'eau, nécessitant une arrivée d'eau à 70 lb de pression pour un tuyau de 6 pouces ;

CONSIDÉRANT QUE l'aqueduc municipal ne pourra pas livrer cette eau, sans affecter le réseau général ;

CONSIDÉRANT QU' une compensation gouvernementale annuelle sera versée à la municipalité pour cette propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les matricules visés par les travaux appartiennent à la municipalité, à l'exception des travaux de raccordements qui pourront se situer sur une propriété appartenant au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en service de la Maison des aînés est imminente et nécessite une solution pour l'approvisionnement en eau potable ;

Il est donné avis et déposé par Monsieur Benoit Desrochers, le projet de règlement 549-2024 autorisant le conseil à effectuer les travaux pour un réservoir d'eau potable selon les plans et devis préparés par Ghyslain Lambert, ingénieur portant les numéros A1, en date du 21 mai 2024 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par David Paradis-Lapointe, directeur général, en date du 21 mai 2024 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».



2024-05-092

7

4.8 Droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir du droit de préemption pour ses besoins futurs;

Il est proposé par monsieur François Henri-Lafarge et appuyé par monsieur Serge Perreault que la municipalité assujettisse au droit de préemption les lots 5 692 823 et 4 782 144 pour un usage :

Pour la création ou l'agrandissement de parc et autres lieux récréatifs ;

ou

Pour des projets éducatifs ou institutionnels ;

ou

La création d'une rue, chemin ou sentiers publics ;

Il y a intervention d'une élue sur le sujet.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

Période de questions dédiée aux règlements

Il y a intervention dans la salle sur les sujets.

5. TRÉSORERIE

5.1 Point information : Avis de rappel sur les comptes de taxes

Plusieurs contribuables ont reçu mi-avril un avis de rappel, sans frais, considérant un dossier non à jour.

Plusieurs raisons sont présentes:

- droits de mutation impayés
- taxes complémentaires impayées
- paiements non comptabilisés dus à une erreur humaine
- paiements en retard ou absents

À noter que les dates de paiements des taxes ont été devancées du 15 au 8e jour du mois de mars, mai, juillet et septembre afin d'ajouter un 5e versement, en novembre, et ainsi couvrir les obligations municipales.

Les contribuables doivent communiquer sans tarder avec la municipalité pour discuter et régulariser la situation.

Lors de cette analyse, si une erreur interne est découverte, les ajustements requis, conformément à la Loi, seront appliqués.

5.2 Dépôt de la liste des engagements au 16 mai 2024

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés.



5.3 Autorisation et mandat d'achat : Réservoir Gadoury

2024-05-093

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable a déposé son offre pour l'acquisition du réservoir Gadoury, situé sur le grand rang St-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tout avantage à acquérir cet immeuble, considérant le réservoir d'eau qui y est présent ;

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coudu d'accepter l'offre d'acquisition au montant de 1800\$ ainsi que défrayer les frais de notaires auprès de Me Leblanc.

Il y a intervention des élus sur le sujet.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*

Mme Diane Lavallée et monsieur François-Henri Lafarge demandent que leur dissension soit notée au procès-verbal.

5.4 Autorisation de dépense : Me Chanelle Lamy, avocate

2024-05-094

CONSIDÉRANT QUE les élus sont entravés dans l'exercice de leur fonction;

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de mandater Me Chanelle Lamy, Avocates, pour accompagner et défendre les élus dans l'exercice de leur fonction.

Il y a intervention des élus sur le sujet.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Démissions de l'employé 01-0028

2024-05-095

Il est proposé par monsieur François-Henri Lafarge et appuyé par monsieur Serge Perreault d'entériner la démission de l'employé 01-0028.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 11 permis émis pour un total de 315 277,54 \$ pour le mois d'avril 2024.



8.2 PIIA : 31 rue Saint-Thomas

2024-05-096

CONSIDÉRANT QUE	la réglementation est respectée;
CONSIDÉRANT QU'	à l'origine, il y avait une porte en façade avant;
CONSIDÉRANT QUE	il n'y a aucune nuisance pour le voisinage;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux optimiseront la propriété;
CONSIDÉRANT QU'	il doit garder une distance libre entre son porche et la rue à des fins de sécurité;

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 4 782 287 (31 rue Saint-Thomas).

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

8.3 PIIA : 50 rue Mercier

2024-05-097

CONSIDÉRANT QUE	la réglementation est respectée ;
CONSIDÈRENT QUE	les travaux optimiseront la propriété ;
CONSIDÈRENT QU'	il n'y a aucune nuisance pour le voisinage et les travaux sont situés de façon centrale sur le lot du propriétaire ;
CONSIDÉRANT QUE	le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 50 rue Mercier ;

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 4 782 244 (50 rue Mercier).

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

8.4 PIIA : 91 rue Pelland

Reporté à une séance ultérieure.



8.5 PIIA : 2471 rue Principale

2024-05-098

CONSIDÉRANT QUE	la réglementation est respectée ;
CONSIDÈRENT QUE	les travaux optimiseront la propriété ;
CONSIDÈRENT QU’	il n’y a aucune nuisance pour le voisinage ;
CONSIDÉRANT QU’	il est suggéré que la garniture de soffite ventilée de la toiture du balcon avant soit changée en même temps que le bardeau ;
CONSIDÉRANT QUE	le comité consultatif d’urbanisme recommande d’accepter le plan d’implantation et d’intégration architecturale tel que proposé pour le terrain situé au 2471, rue Principale ;

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d’accepter le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour le lot 4 782 206 (2471 rue principale).

*Le maire demande le vote.
Adopté à l’unanimité.*

Monsieur Pierre Coutu annonce se retirer afin de ne pas être en conflit d’intérêts sur le sujet suivant.

8.6 Frais de parc pour lotissement

2024-05-099

CONSIDÉRANT QU’	une demande de lotissement a été déposée concernant le lot 5 187 030 ;
CONSIDÉRANT QUE	la réglementation est respectée ;
CONSIDÉRANT QUE	le règlement 308-2024 - 02 prévoit des frais de lotissement de 2 % sur la valeur foncière du terrain d’un lot agricole ou 10 % en terrain ;
CONSIDÉRANT QU’	il n’y a pas de projet de parc qui justifierait l’obtention de 10 % en terrain sur ce projet ;

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de prendre la somme de 1 243,86 \$ en frais de parc sur cette opération de lotissement. Cette somme est versée, tel que prévu au règlement, au fond réservé pour les parcs et les espaces verts.

Il y a intervention des élus sur le sujet.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité avec le vote du maire.*

Mme Diane Lavallée et monsieur François-Henri Lafarge demandent que leur dissension soit notée au procès-verbal.

Monsieur Pierre Coutu revient à son siège.



8.7 Demande d'aide financière au fond région et ruralité — Programme d'aide aux collectivités rurales

2024-05-100

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de pôle professionnel sur son territoire ni de lieu physique propice à ce type;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des locaux excédentaires pouvant répondre positivement ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une première de demande d'utilisation professionnelle de ces locaux et a adopté un règlement de tarification pour y répondre favorable ;
- CONSIDÉRANT QUE la vitalisation du village sera nettement bonifiée par la présence de professionnel, plus particulièrement avec des modalités de location et d'utilisation de locaux communs avantageux ;
- CONSIDÉRANT QUE les locaux excédentaires nécessitent des investissements significatifs pour répondre aux normes et besoins actuels ;

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de mandater David Paradis-Lapointe, directeur général, ou en son absence, madame Isabelle Chauvin, directrice des communications, des loisirs et de la culture, pour déposer, engager et signer toute documentation afin de solliciter une aide financière maximale de 15 006,54 \$ auprès de Développement économique d'Autray.

Que les mêmes personnes soient autorisées à dépenser ces sommes, une fois la confirmation de la subvention obtenue auprès des Entreprises Landreville, Alarme Beaudry, Amélie Olivier et les autres fournisseurs de matériaux, selon les travaux requis.

Il y a intervention sur le sujet par les élus.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*

Mme Diane Lavallée demande que sa dissension soit notée au procès-verbal.

8.8 Appel de candidatures pour la Corporation de développement économique de Sainte-Élisabeth

Monsieur le conseiller Serge Perreault informe qu'à titre d'entité morale indépendante, la corporation a pour objectif d'écouter, soutenir et coordonner des initiatives favorables au développement économique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth. Toute personne ayant un profil concordant avec cette mission et désirant s'impliquer est invitée à se faire connaître à la municipalité qui transmettra les coordonnées aux administrateurs de la corporation.



8.9 Appel de candidatures pour le Comité Image et revitalisation

Monsieur le maire Louis Bérard informe que le comité de réflexion et d'action, le comité image et revitalisation a pour objectif de discuter, mobiliser, et participer aux activités de vitalisation ainsi que le développement d'une image positive à l'intérieur et à l'extérieur de notre territoire.

Toute personne ayant un intérêt de s'impliquer, par exemple aux marchés fermiers, le festival Bayollais, ou toute autre initiative supplémentaire, est invité à se faire connaître à la municipalité qui transmettra les coordonnées aux élus municipaux pour réaliser la nomination au comité.

8.10 Appel de candidatures comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Serge Perreault informe qu'à la demande du conseil municipal, le comité est chargé d'étudier et de lui soumettre des recommandations sur toutes questions concernant l'urbanisme, l'environnement, le zonage, le lotissement et la construction.

Le comité peut également, de sa propre initiative, soumettre au Conseil municipal des recommandations portant sur les questions liées à l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement du territoire et de façon plus générale, sur la qualité du milieu de vie.

Le comité doit formuler un avis sur toutes demandes de dérogations mineures conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et selon les dispositions prévues au règlement relatif aux dérogations mineures.

Le comité doit aussi formuler un avis sur tout autre objet prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à cet effet. (Modifiée règlement 12-476-12, 14 février 2012).

Les candidats intéressés à signaler leur intérêt et leur profil lié à ce poste comme bénévole.

Période de questions dédiée aux sujets précédents

Il y a des interventions de la salle sur les sujets.

9. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

9.1 Informations

Monsieur le conseiller François-Henri Lafarge informe :

Le terrain de tennis est prêt depuis déjà quelques semaines. Veuillez-vous adresser à la municipalité pour récupérer une clé pour y avoir accès.

Les matchs de soccer débutent le 22 mai prochain. Les lignes seront donc tracées dans les prochains jours si cela n'est pas déjà fait. Venez encourager nos jeunes !

La patinoire sera montée au cours de l'été selon le calendrier d'événements prévus au parc cet été.

La pétanque est déjà commencée. Si vous désirez y participer, n'hésitez pas à aller rencontrer l'organisme les mercredis en soirée pour avoir plus d'information.

Les voilent d'ombrages sont installés et plusieurs tables à pique-nique sont disponibles. Profitez du beau temps pour aller vous détendre au parc !

Vous êtes tous invités à venir célébrer la fête nationale avec nous le lundi 24 juin prochain dès 13 h 30. Jeux gonflables, maquillage, bricolage, mascotte, musique québécoise seront au rendez-vous et nous sommes très fiers d'accueillir le chansonnier Claude Rheault Roy à 18 h et le groupe Artifaillie à 20 h qui sauront faire lever la foule. Profitez-en pour assister à l'inauguration du chalet des loisirs Roger Lefebvre cette



même journée à 15 h et du même coup, discuter avec notre invité vedette M. Roger Lefebvre.

9.2 Aide financière aux organismes

2024-05-101

- CONSIDÉRANT QU' il est important de supporter les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.
- CONSIDÉRANT QUE La politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires est un moyen de reconnaître les efforts de nos organismes et de supporter leurs actions.

Il est proposé par madame Diane Lavallée et appuyé par monsieur François-Henri Lafarge les aides financières suivantes aux organismes de façon ponctuelle :

- 487,20 \$ Pour rembourser 25 % de la prime d'assurance des Trésors d'Élisabeth

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

9.3 Demande d'aide financière, PRIMA — centre communautaire Gervaise-Bélanger SP.

2024-05-102

- CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité extérieure et aux portiques du Centre communautaire Gervaise-Bélanger, sœur de la Providence (sp) a été identifié comme prioritaire dans le cadre de la démarche Municipalité Amie des Aînés ;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir de la PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu de mandater David Paradis-Lapointe, directeur général, ou en son absence, madame Isabelle Chauvin, directrice des communications, des loisirs et de la culture, pour déposer, engager et signer toute documentation afin de solliciter une aide financière maximale de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

Il y a intervention sur le sujet des élus.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*



2024-05-103

9.4 Amendement résolution 2024-02-026 Contribution à Pierre-de-Lestage

Il est proposé par monsieur François-Henri Lafarge et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'amender la résolution 2024-02-026 pour qu'elle se lise dans sa forme complète ainsi :

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage d'une façon globale dans la persévérance scolaire auprès de la population ;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs Bayollais (es) seront finissant(e)s à l'École secondaire Pierre-De-Lestage en juin 2024 ;
- CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux souhaitent faire preuve de discrimination positive envers l'école secondaire Pierre-de-Lestage à titre d'école secondaire publique desservant notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE si aucun Bayollais (es) n'est finissant(e)s à l'École secondaire Pierre-De-Lestage en juin 2024, il y aura des Bayollais (es) finissant dans d'autres institutions ;

Il est proposé d'octroyer une aide financière de 200 \$ pour la cérémonie de fin d'année jumelée à une ou des bourses de 100 \$ pour chaque finissant de notre territoire qui aurait une mention (méritas ou reconnaissance spécifique) lors de cet évènement.

En cas d'absence de finissant à l'école Pierre-de-Lestage en juin 2024, ce montant de 200 \$ sera converti en deux bourses de 100 \$ chacune qui seront distribuées par un tirage au sort parmi les finissants Bayollais du secondaire ou d'un diplôme d'études professionnel. La population est invitée à inscrire ces étudiants dès maintenant auprès de la municipalité et avant le 24 juin 2024.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 70 100 901.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Monsieur le conseiller Benoit Desrochers informe que la campagne d'écoute acoustique s'est réalisée en avril 2024. Toutes les bornes incendie et les purges, accessibles, ont été analysés ainsi que l'ensemble des entrées d'eau accessibles sur le rang Saint-Martin, le grand rang St-Pierre ainsi que le petit rang St-Pierre. Certaines réparations ou éléments suspects ont été identifiés et ont été corrigés où elles le seront.

10.1 Octroi du contrat pour le volet électrique de la station de pompage

Reporté.

11. Travaux publics

11.1 Octroi : Contrat de travaux de voirie pour le rang de la rivière Nord

Reporté.

11.2 Autorisation d'achat : Matériel de remblais divers

Reporté.



11.3 Autorisation d'achat : Structure couverte

Reporté.

11.4 Amendement résolution 2024-05-58 Service professionnel pour le rang de la rivière Nord

2024-05-104

CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoir exige une résolution pour les dépenses immobilisées ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du devis, l'analyse des soumissions, la surveillance du chantier et l'attestation de qualité sont effectuées par des professionnels ;

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser une dépense maximale de 25 000 \$, à Ghyslain Lambert, ingénieur, pour les services professionnels pour le rang de la rivière Nord durant l'année 2024. Ce montant inclut les frais de laboratoire et autres, qui peuvent être payables directement à un autre fournisseur, à la demande de Ghyslain Lambert, ingénieur.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 014. Cette dépense sera financée par la subvention du programme d'aide à la Voirie locale — Volet Entretien, jumelé au besoin avec un autre volet du programme d'aide à la Voirie locale et la TECQ 2019-2023 (prolongé en 2024).

Il y a intervention des élus sur le sujet.

*Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.*

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13.1 Représentant à l'office régional d'habitation

2024-05-105

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de représentants suite à la démission de la conseillère du siège 6.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu de nommer monsieur le maire Louis Bérard à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Élisabeth au sein de l'office régional d'habitation d'Autray.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public sont accueillies.



15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 21 h 01.

Il y avait 18 personnes présentes.

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire

David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier

Louis Bérard, maire